



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Information Management/Information Technology -

IM/IT/Gestion de l'Information -Technologie de

l'Information-GI/TI

Terrasses de la Chaudière 4th Floo

10 Wellington Street

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Visa Application Centre (VAC)	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> B8698-200141/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> B8698-200141	<b>Date</b> 2020-08-04
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$XQ-007-37861	
<b>File No. - N° de dossier</b> 007xq.B8698-200141	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2020-09-24</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> PSPC VAC Procurement Team	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 007xq
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> ( ) - ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**B8698-200141**

**APPROVISIONNEMENT DES CENTRES DE RÉCEPTION DES  
DEMANDES DE VISA (CRDV)**

**Demande de renseignements (DDR) n° 1**

**1. Objectif et nature de la présente demande de renseignements**

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), au nom d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), sollicite les commentaires de l'industrie concernant les stratégies, approches et exigences proposées pour la prestation des services des centres de réception des demandes de visa (CRDV), tels que décrits dans le présent document.

La DDR n° 1 est la première phase du processus de consultation proposé par le Canada auprès des fournisseurs intéressés, qui sont invités à s'inscrire auprès de l'autorité contractante indiquée à la section 7 du présent document. La DDR sera suivie de séances individuelles avec les fournisseurs. Seuls les fournisseurs dûment inscrits recevront la trousse de DDR indiqué à la section 4 du présent document.

Les répondants sont invités à présenter leurs commentaires, leurs préoccupations et, le cas échéant, des recommandations pertinentes sur la façon de répondre aux besoins et aux objectifs définis dans le document de vision de la présente DDR. Bien que les renseignements recueillis par le Canada puissent être fournis sous la forme d'information commerciale confidentielle, le Canada peut utiliser ces renseignements pour faciliter la définition des exigences opérationnelles. L'élaboration des renseignements contenus dans le présent document est toujours en cours. C'est pourquoi les répondants ne doivent pas perdre de vue la possibilité d'ajout de nouvelles exigences, de changements d'exigences ou de suppression d'exigences dans toute DDR ou demande de soumissions subséquente, que le Canada déciderait de présenter.

Nous rappelons aux répondants que la présente demande est une DDR et non pas une demande de propositions (DP). Ainsi, les réponses ne feront pas l'objet d'une évaluation officielle et aucun accord ou contrat ne sera conclu. La présente DDR ne constitue nullement un engagement de la part du gouvernement du Canada et elle n'autorise aucunement les éventuels répondants à entreprendre des travaux dont les coûts pourraient être réclamés au Canada. Elle ne doit pas être considérée comme un engagement à l'égard de la publication d'une demande de soumissions subséquente ou de l'attribution d'un contrat pour les travaux décrits dans la présente. Les répondants ne recevront aucun remboursement pour les frais engagés pour répondre à la présente DDR, notamment les dépenses engagées pour participer aux activités de consultation supplémentaires.

La participation à la présente DDR est encouragée, mais elle n'est pas obligatoire. Elle ne servira pas à dresser une liste abrégée des fournisseurs qui pourraient contribuer aux travaux à venir. De plus, la participation à la présente DDR n'est ni une condition, ni un préalable pour participer à toute demande de soumissions subséquente. Toute modification apportée à la présente DDR sera affichée sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement. Le Canada demande aux répondants de consulter régulièrement le site [Achatsetventes.gc.ca](http://Achatsetventes.gc.ca) pour vérifier si des modifications ont été apportées.

## 2. Renseignements généraux

IRCC est chargé de maintenir un réseau mondial de CRDV à l'étranger qui fournissent des installations et des services de soutien administratif améliorés aux personnes qui demandent à venir au Canada. Les CRDV sont gérés par des fournisseurs de services tiers officiellement mandatés par le gouvernement du Canada pour assurer une approche normalisée de la prestation des services. Par conséquent, les demandeurs ont accès à de plus nombreux points de service, qui restent ouverts plus longtemps et qui offrent des services en personne que la plupart des bureaux de migration canadiens n'offrent pas.

Les CRDV sont actuellement le principal moyen de collecte de données biométriques à l'étranger pour appuyer les secteurs d'activité du programme d'immigration d'IRCC. La biométrie, qui comprend les données biométriques (empreintes digitales et photo) et les données biographiques, fait partie intégrante du processus décisionnel global en matière d'immigration. De plus, les CRDV jouent un rôle clé en s'assurant que les demandeurs présentent des demandes complètes. Les CRDV offrent également divers services avant, pendant et après l'évaluation des demandes par un agent d'IRCC et veillent à ce que les demandeurs vivent une expérience positive en répondant aux questions dans la langue locale, en facilitant le paiement des frais gouvernementaux au Canada, en faisant des photocopies et en remplissant les formulaires de demande en ligne et sur papier. Toutefois, les CRDV ne jouent aucun rôle dans le processus décisionnel relatif à toute demande. Toutes les décisions sont prises par IRCC.

À mesure que le monde évolue, le Canada cherche à transformer davantage ses processus de demande et d'inscription des données biométriques et à explorer les possibilités d'améliorer le service à la clientèle en offrant davantage de services au moyen d'un réseau de CRDV, tant au Canada qu'à l'étranger. Le Canada a l'intention de tirer parti, dans la mesure du possible, des technologies existantes pour étudier les innovations potentielles en matière de prestation de services afin de moderniser le service à la clientèle et d'en assurer l'excellence. Dans cette optique, l'un des principaux objectifs de cette stratégie de consultation de l'industrie est d'en apprendre davantage sur les options disponibles pour soutenir l'élaboration des exigences opérationnelles d'IRCC.

Pour plus d'information sur la portée potentielle des travaux liés à la présente DDR, veuillez vous reporter à la lettre d'intérêt relative à cette consultation de l'industrie.

## 3. Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales

Voici une liste de lois, d'accords commerciaux et de politiques gouvernementales qui pourraient avoir une incidence sur une demande de soumissions subséquente :

- a) Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce
- b) Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC)
- c) Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP)
- d) Accord économique et commercial global Canada-Union européenne (AECG)
- e) Accord de libre-échange canadien (ALEC)
- f) Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (PCF-EE)

On demande aux répondants de préciser si leur réponse, ou une partie de leur réponse, est assujettie au *Règlement sur les marchandises contrôlées*.

#### 4. Trousse de documents de la DDR pour l'industrie

Les documents suivants contiennent des renseignements destinés aux fournisseurs qui ont manifesté leur intérêt à participer. Les documents sont disponibles en anglais et en français, sur demande.

Annexe A Vision du modèle futur de CRDV

Annexe B Questions à l'intention de l'industrie

Annexe C Années d'expérience commerciale du fournisseur

Annexe D Spécifications techniques relatives à la collecte de données biométriques

Annexe E Glossaire

Les volumes historiques pour les demandes, les données biométriques et autres services seront fournis ultérieurement.

#### 5. Format des réponses

Les fournisseurs souhaitant transmettre des commentaires à IRCC sont priés de le faire en utilisant l'annexe B, Questions à l'intention de l'industrie, et l'annexe C, Années d'expérience commerciale du fournisseur, fournies dans la trousse de documents de la DDR n° 1. Veuillez noter qu'IRCC encourage la réception de réponses partielles à l'annexe B, dans l'éventualité où un fournisseur ne pourrait répondre à toutes les questions. Les fournisseurs peuvent donner des réponses en anglais ou en français, selon leur préférence. Les réponses à la présente DDR ne seront pas renvoyées aux répondants.

Les réponses doivent être soumises à l'unité de réception des soumissions de SPAC seulement, et ce avant la date et l'heure indiquée dans cette DDR.

Note : Pour soumettre les réponses au moyen du service en ligne Connexion postal offert par la Société canadienne des postes à l'unité de réception des soumissions de SPAC, l'adresse électronique est le [tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca).

Note : Les réponses ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse électronique. Cette adresse électronique doit être utilisée via le service en ligne Connexion postal, tel qu'indiqué dans les Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA)

2003 (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2003/25>), ou pour envoyer un message via le service en ligne Connexion Postal si le répondant utilise son propre contrat de licence de Connexion postal.

#### 6. Traitement des réponses

Les réponses ne seront pas soumises à une évaluation officielle. Toutefois, le Canada pourra les utiliser afin d'élaborer ou de modifier l'approche d'approvisionnement ou de prestation de services, de même que tout document provisoire contenu dans la présente DDR. Toutes les réponses reçues avant la date de clôture de la demande de renseignements indiquée à la section 9 du présent document seront examinées par le Canada. Le Canada peut, à sa discrétion, examiner les réponses reçues après la date de clôture de la DDR.

Une équipe d'examen composée de représentants d'IRCC et de SPAC examinera les réponses. Le Canada se réserve le droit d'embaucher des experts-conseils indépendants ou d'utiliser des ressources du gouvernement du Canada pour l'examen des réponses, s'il le juge nécessaire. Tous les membres de

l'équipe d'examen n'examineront pas nécessairement toutes les réponses ni ne participeront aux consultations subséquentes dans le cadre de la présente DDR.

Nous invitons les répondants à indiquer, dans les renseignements fournis au Canada, tout renseignement qu'ils considèrent comme exclusif, personnel ou appartenant à un tiers. Tout renseignement indiqué comme étant de ce type sera traité en conséquence par le Canada. Il est à noter que le Canada pourrait se voir obligé, en application de la loi (p. ex. en réponse à une demande formulée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*), à divulguer des renseignements exclusifs ou des renseignements commerciaux de nature délicate concernant un répondant (pour en savoir davantage : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/>).

## 7. Demandes d'information et communications

Toute demande d'information ou toute autre communication relative à la présente DDR et aux activités connexes de consultation de l'industrie devra être adressée exclusivement à l'autorité contractante indiquée ci-dessous. Les communications par courriel doivent être privilégiées.

Autorité contractante : SPAC CRDV Approvisionnement

Adresse électronique : [TPSGC.CRDVApprovisionnement-VACProcurement.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:TPSGC.CRDVApprovisionnement-VACProcurement.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

Services publics et Approvisionnement Canada

Direction d'approvisionnement des grands projets – XQ/XG Division

## 8. Activité de suivi

La DDR n° 1 sera suivie de séances individuelles distinctes avec les fournisseurs intéressés. Les dates précises des séances seront fournies à une date ultérieure. Les membres des médias ne peuvent participer à aucune des séances individuelles, et aucune séance ne peut être enregistrée par voie audio ou vidéo par un fournisseur.

À la discrétion du Canada, la présente DDR peut être suivie d'autres DDR visant à obtenir des commentaires supplémentaires des fournisseurs. Le Canada peut, à sa discrétion, communiquer avec des répondants pour leur poser d'autres questions ou leur demander de préciser un aspect d'une de leurs réponses.

## 9. Date de clôture de cette DDR

Les réponses à la présente DDR doivent parvenir à l'unité de réception des soumissions de SPAC seulement, et ce avant 14 h HAE le 24 septembre 2020.